



Présentation de l'internat du Lycée Professionnel Marc Godrie où se situe l'internat du Lycée Guy Chauvet (le lycée professionnel est situé à 1 km du lycée Guy Chauvet. Il existe un système de navettes entre le lycée Guy Chauvet et l'aire d'échange du collège Joachim du Bellay, à 5 mn à pieds de l'entrée du lycée Marc Godrie).

Selon l'éloignement et après accord du Proviseur du lycée Marc Godrie, les élèves ont la possibilité de rentrer à l'internat le dimanche soir entre 20H00 et 21H00. (Pas de service de restauration). Au lycée Marc Godrie, le lundi matin, entre 7H30 et 8H00, tous les internes ont la possibilité de déposer leurs sacs dans les bagageries. Après 8H00, ils peuvent s'adresser au bureau des surveillants.

A Guy Chauvet, une bagagerie ouverte toute la journée est mise à disposition de tous élèves. Chaque élève peut également bénéficier d'un casier personnel fermant avec un cadenas fourni par les familles. Il est recommandé de cadenasser sa valise si elle n'est pas mise dans un casier.

Les chambres

Actuellement, 7 dortoirs de 7 chambres sont en service. Chaque chambre peut accueillir 5 élèves. Elle est aménagée avec, outre le lit, une table de chevet, une armoire, une table de travail, un sèche-serviettes. Les élèves peuvent les décorer selon leurs goûts.

La tisanière

Cet espace convivial (ouvert de 21 h à 22 h) permet aux élèves de partager un thé ou une tisane.

La salle informatique est équipée de quelques ordinateurs depuis mai 2018.

Les horaires

- 6h45 : lever, toilette, l'élève assure le rangement de sa place et fait son lit avant de quitter sa chambre
- 7h05-7h45 : petit déjeuner
- 7h20 : fermeture de l'internat
- 7h30 : départ de la première navette depuis l'aire d'échange du collège vers le lycée Guy Chauvet. Arrivée 10 mn plus tard
- 7h40 et 7h45, départ des deux autres navettes, arrivée 10 mn plus tard
- 7h55 : montée en cours
- 8h à 17h25 : cours selon l'emploi du temps de l'élève
- 17h30 : départ des navettes du lycée Guy Chauvet vers l'aire d'échange du collège
- 17h45 : arrivée à pieds à l'internat depuis l'aire d'échange
- 17h45-18h45 : temps libre.
- 18h45 - 20h00 : repas et temps libre
- 20h-21h00 : Montée au dortoir pour l'étude obligatoire en chambre ou sur demande en salle d'étude en autonomie ou au CDI un soir par semaine, travail personnel
- 21h00 - 22h00 : toilette, coucher
- 22h00 : extinction des lumières

Les horaires vous sont présentés à titre indicatif, selon la période de l'année ou les besoins des élèves ils peuvent être aménagés.

Les animations culturelles et sportives

Dans le cadre de la Maison Des Lycéens (MDL) des sorties et des clubs sont mis en place les mercredis après midi ou le soir par les MDL des deux lycées avec parfois des sorties communes : cinéma, théâtre, patinoire, LaserGame...

L'UNSS propose des activités sportives le mercredi après midi et certains soirs de la semaine.

Sur demande écrite des parents, les élèves qui souhaitent pratiquer une activité sportive ou culturelle peuvent bénéficier d'une autorisation de sortie (une seule par semaine).

Quelques recommandations

Les traitements médicaux doivent impérativement être déposés à l'infirmerie de l'internat (sauf accord de l'infirmière pour les situations particulières : asthme...)

Les absences : la Vie Scolaire du lycée Marc Godrie pour l'internat doit absolument être prévenue en cas d'absence le soir à l'internat (à faire en plus de l'appel à la Vie Scolaire du lycée Guy Chauvet pour les absences en journée).

Pour l'internat :

- Absences ponctuelles : les élèves mineurs doivent obligatoirement être pris en charge par un responsable légal.

Toute demande d'autorisation d'absence doit être formulée par écrit et déposée à la vie scolaire. Tout manquement à ces règles entraînera les sanctions prévues au règlement intérieur.

- Absences régulières : si vous souhaitez être autorisé à rentrer au domicile tous les mercredis soirs vous devez déposer une demande écrite de vos parents ou de votre responsable légal pour les mineurs qui sera valable pour l'année scolaire.

Pour des raisons d'hygiène la nourriture est interdite dans les dortoirs.

L'usage du tabac dans les dortoirs ainsi que la consommation d'alcool entraînera une exclusion provisoire de l'internat.

Nous demandons aux élèves de ne pas déplacer le mobilier afin de respecter et faciliter le travail des agents de service.

Vie à l'internat

Deux délégué(e)s élèves, sont élus pour chaque dortoir. Ils servent de relais entre les adultes et les élèves

Charte de vie à l'internat

L'internat est un service rendu aux familles et aux élèves pour lesquels l'éloignement géographique pose des problèmes de transport importants. L'internat constitue pour tous les élèves un lieu d'hébergement, de travail, de repos et de détente dans le respect des règles de vie rassemblées dans le présent document. Ce document est signé en début d'année scolaire par les élèves et les parents. En signant ce document, chaque élève s'engage à respecter le règlement de l'internat et ses camarades qui y sont accueillis dans les mêmes conditions.

En cas de manquement à ces règles de vie, des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion pourront être prises.